

## Chapitre 25. Turquie

### Soutien à l'agriculture

En Turquie, malgré une série de réformes engagées depuis la fin des années 90, le niveau du soutien dispensé aux agriculteurs s'est maintenu autour de 20 % en 2016-18 avec des variations d'une année sur l'autre, soit légèrement plus que la moyenne de la zone OCDE. Les types de soutien créant le plus de distorsions sont prédominants : le soutien des prix du marché (SPM) représente 72 % du soutien aux producteurs en 2016-18, sous la forme de soutien des prix intérieurs, de droits de douane et d'autres obstacles aux importations mais aussi de subventions à l'exportation pour certains produits. Le niveau de distorsion des prix demeure plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE : les prix intérieurs sont restés en moyenne supérieurs de 18 % aux cours mondiaux en 2016-18.

Les autres composantes importantes du soutien aux producteurs sont les paiements fondés sur la production et sur l'utilisation d'intrants variables, qui représentent une part de 13 %. Les paiements au titre de la production de produits de base ont augmenté depuis la suppression des paiements directs découplés en 2009. En Turquie, les principaux paiements directs sont des paiements compensatoires (« primes ») destinés à couvrir la différence entre le prix indicatif et le prix de marché du produit. Les paiements au titre des superficies et nombres d'animaux courants, comme les programmes d'assurance agricole, ont vu leur part progresser ces dernières années pour atteindre 9 % du soutien aux producteurs en 2016-18.

S'agissant des services d'intérêt général (comptabilisés dans l'ESSG), le principal poste de dépenses est le financement du développement et de l'entretien des infrastructures, avec une part d'environ 75 %. Si les dépenses engagées dans le système de connaissances et d'innovation agricoles ont augmenté ces dix dernières années, leur part dans les dépenses consacrées aux services d'intérêt général est restée d'environ 5 % en 2016-18. Le soutien total à l'agriculture (indiqué par l'EST) s'est établi en moyenne à 2 % du PIB ces dernières années, le double de la moyenne des pays de l'OCDE.

### Principales évolutions de l'action publique

En 2018, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage et le ministère des Eaux et Forêts ont été fusionnés pour former le ministère de l'Agriculture et des Forêts. Ce dernier travaille actuellement à la préparation du prochain Plan stratégique qui couvrira la période 2019-23.

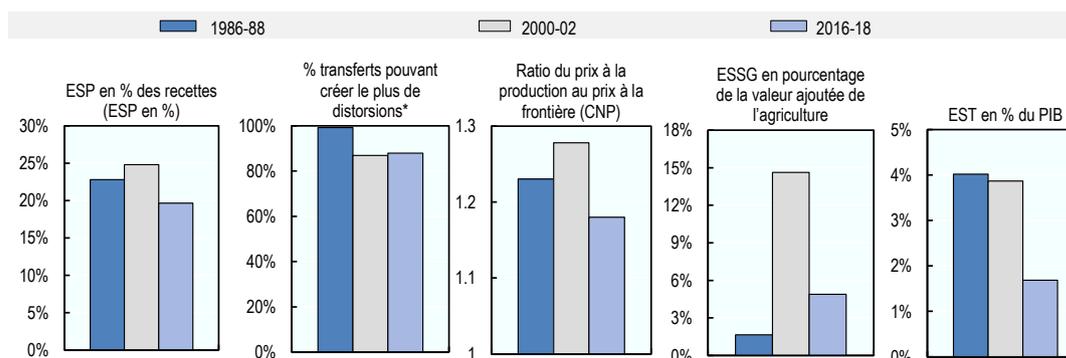
Le dispositif de soutien à l'assurance agricole a été étendu à de nouveaux produits et risques. En 2018, il a été élargi aux pertes de production touchant l'orge, le seigle, l'avoine et le triticale, couvrant les risques associés à la sécheresse, au gel, aux vents chauds, aux canicules, ainsi qu'à l'excès d'humidité et de précipitations, et en 2019, le pois chiche, les lentilles corail et les lentilles vertes seront également éligibles. En 2018, il a été souscrit 1.76 million de polices d'assurance agricole, dont les primes ont bénéficié de 2.05 milliards TRY (424 millions USD) d'aides publiques.

La Turquie a publié sa stratégie et son plan d'action 2018-22 en matière de lutte contre la sécheresse dans l'agriculture. Les principaux objectifs du plan d'action sont de mettre en place une structure institutionnelle performante, d'élaborer un plan général et complet, et de restructurer le secteur agricole afin de le rendre moins vulnérable à la sécheresse. Les activités prévues dans le plan d'action sont regroupées en cinq grandes catégories : 1) l'évaluation des risques de sécheresse et la gestion des crises ; 2) l'approvisionnement durable en eau ; 3) la gestion efficace de la demande d'eau agricole ; 4) l'augmentation du soutien aux activités de R-D, et des services de formation et de vulgarisation ; et 5) le renforcement des capacités institutionnelles.

### Évaluation et recommandations

- Le cadre juridique et institutionnel dans lequel s'inscrit le secteur agricole de la Turquie a été renforcé durant la décennie écoulée. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour transformer les entreprises d'État en structures économiquement viables soumises aux lois du marché.
- Depuis 1986-88, les progrès réalisés en matière d'orientation par le marché ont été variables, les paramètres de l'action publique ayant été modifiés au coup par coup, dans un contexte macroéconomique de forte inflation et d'instabilité des taux de change. La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes est légèrement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.
- Plutôt que de soutenir la production, la politique agricole devrait être réorientée dans l'optique d'améliorer la productivité agricole et d'accroître la valeur ajoutée tout en utilisant les ressources naturelles de manière durable.
- Il conviendrait de réorienter la politique agricole de façon que les producteurs puissent réagir aux conditions du marché avec plus de flexibilité. Actuellement, le soutien aux producteurs prend essentiellement les formes qui entraînent les distorsions les plus importantes, modifiant les prix auxquels les agriculteurs sont confrontés sur les marchés des produits et des intrants. Des efforts supplémentaires s'imposent pour réduire la part des mesures de soutien qui créent le plus de distorsions.
- Les programmes comme les paiements de soutien à l'agriculture biologique, aux bonnes pratiques agricoles et à la conservation des sols se prêtent mieux à la réalisation de l'objectif de renforcement du respect de l'environnement dans l'agriculture. Une plus grande place doit être accordée à ce type de mesures.
- La Turquie devrait investir davantage dans la formation et les compétences, les infrastructures physiques essentielles et le système d'innovation. Le soutien au système de connaissances et d'innovation agricoles a été renforcé ces dernières années, mais ne représente encore qu'environ 5 % des dépenses au titre des services d'intérêt général.

Graphique 25.1. Turquie: Évolution du soutien à l'agriculture



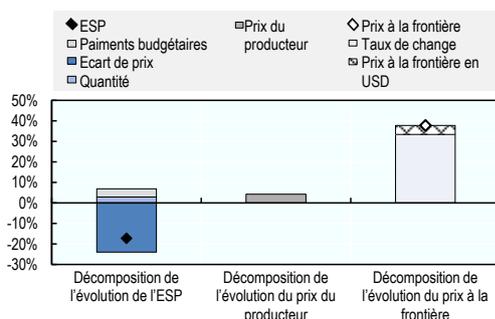
Note: \* Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.

Source: OCDE (2019<sup>(1)</sup>), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933947960>

Le **soutien aux producteurs** (indiqué par l'ESP en %) fluctue sans afficher de tendance claire à long terme. Il se situe autour de 20 % des recettes agricoles brutes pour la période 2016-18, soit légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. La part des **transferts susceptibles de créer le plus de distorsions** a légèrement diminué au fil du temps, conséquence de la baisse du soutien des prix du marché (SPM) et de la protection douanière, mais elle représente encore près de 90 % des transferts aux producteurs (graphique 25.1). En 2018, le niveau du soutien a diminué en raison de la baisse du SPM. Celle-ci résulte de la réduction de l'écart des prix, car les cours mondiaux ont augmenté beaucoup plus que les prix intérieurs, principalement du fait de la dépréciation de la monnaie (graphique 25.2). En moyenne, les prix effectifs perçus par les agriculteurs ont été supérieurs de 18 % aux cours mondiaux ; des différences importantes persistent entre les produits, les prix intérieurs de la viande bovine, des pommes de terre et du tournesol dépassant de plus de 40 % aux prix mondiaux. Globalement, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentent environ 90 % de l'ESP total. Le SPM est leur principale composante et ils constituent une proportion notable des recettes agricoles brutes procurées par la viande bovine, les pommes de terre, le tournesol et la viande de volaille, mais aussi le coton et l'orge (graphique 25.3). Mesurées en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général**, pour l'essentiel au développement et à l'entretien des infrastructures, ont été légèrement inférieures à la moyenne de la zone OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a sensiblement reculé depuis le milieu des années 1990. Les producteurs en perçoivent pratiquement 85 % à titre individuel (d'après l'ESP).

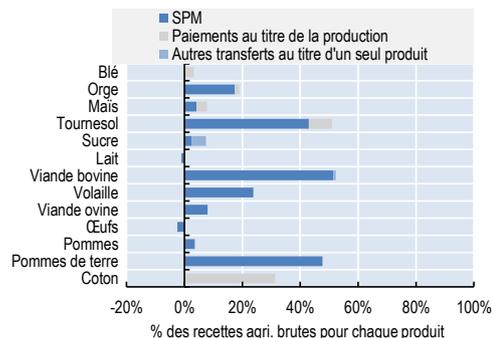
Graphique 25.2. Turquie: Moteurs du changement de l'ESP, 2017 à 2018



Source: OCDE (2019), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933947979>

Graphique 25.3. Turquie: Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2016-18



Source: OCDE (2019), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933947998>

Tableau 25.1. Turquie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD						
	1986-88	2000-02	2016-18	2016	2017	2018p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>18 343</b>	<b>22 169</b>	<b>57 134</b>	<b>60 925</b>	<b>58 884</b>	<b>51 592</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	55.0	70.6	67.2	69.9	67.5	64.2
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>14 003</b>	<b>18 759</b>	<b>39 423</b>	<b>41 548</b>	<b>40 575</b>	<b>36 147</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>4 326</b>	<b>6 120</b>	<b>12 290</b>	<b>15 968</b>	<b>12 874</b>	<b>8 030</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	3 441	5 232	10 347	13 709	11 026	6 305
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	3 430	4 916	9 288	12 653	9 844	5 368
Soutien positif des prix du marché	3 434	4 924	9 396	12 811	10 009	5 368
Soutien négatif des prix du marché	-3	-8	-108	-158	-165	0
Paievements au titre de la production	11	316	1 058	1 057	1 182	936
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	885	426	825	917	817	742
Utilisation d'intrants variables	850	302	483	529	526	395
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	19	116	335	380	285	341
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	16	8	7	8	7	5
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	25	1 118	1 341	1 030	983
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	229	233	234	219
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	25	889	1 108	796	764
avec contraintes sur les intrants	0	0	158	156	187	130
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	436	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	436	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>22.8</b>	<b>24.8</b>	<b>19.6</b>	<b>24.9</b>	<b>20.8</b>	<b>14.8</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.23</b>	<b>1.28</b>	<b>1.18</b>	<b>1.25</b>	<b>1.19</b>	<b>1.12</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.30</b>	<b>1.33</b>	<b>1.24</b>	<b>1.33</b>	<b>1.26</b>	<b>1.17</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>333</b>	<b>3 507</b>	<b>2 256</b>	<b>2 685</b>	<b>2 395</b>	<b>1 686</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	67	29	123	123	156	91
Services d'inspection et de contrôle	51	67	20	37	3	20
Développement et entretien des infrastructures	22	513	1 683	2 164	1 644	1 240
Commercialisation et promotion	95	2 888	429	361	591	336
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	99	11	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>7.4</b>	<b>37.0</b>	<b>15.7</b>	<b>14.4</b>	<b>15.7</b>	<b>17.4</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-3 125</b>	<b>-4 752</b>	<b>-6 228</b>	<b>-8 300</b>	<b>-6 661</b>	<b>-3 722</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3 114	-4 787	-6 238	-8 314	-6 677	-3 722
Autres transferts des consommateurs	-54	-62	-39	-72	-45	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	43	97	49	86	61	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-22.8</b>	<b>-23.4</b>	<b>-15.0</b>	<b>-20.0</b>	<b>-16.4</b>	<b>-10.3</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.30</b>	<b>1.31</b>	<b>1.18</b>	<b>1.25</b>	<b>1.20</b>	<b>1.11</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.30</b>	<b>1.31</b>	<b>1.18</b>	<b>1.25</b>	<b>1.20</b>	<b>1.11</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>4 659</b>	<b>9 626</b>	<b>14 546</b>	<b>18 653</b>	<b>15 269</b>	<b>9 716</b>
Transferts des consommateurs	3 168	4 849	6 277	8 386	6 722	3 722
Transferts des contribuables	1 545	4 839	8 308	10 339	8 592	5 994
Recettes budgétaires	-54	-62	-39	-72	-45	0
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>4.0</b>	<b>3.9</b>	<b>1.7</b>	<b>2.2</b>	<b>1.8</b>	<b>1.3</b>
<b>Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)</b>	<b>1 229</b>	<b>4 710</b>	<b>5 257</b>	<b>6 000</b>	<b>5 425</b>	<b>4 347</b>
<b>ESBT en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.1</b>	<b>2.0</b>	<b>0.6</b>	<b>0.7</b>	<b>0.6</b>	<b>0.6</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>139 664</b>	<b>726 640</b>	<b>641 760</b>	<b>711 758</b>	<b>826 401</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>0.00</b>	<b>1.12</b>	<b>3.84</b>	<b>3.02</b>	<b>3.65</b>	<b>4.84</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Turquie sont : le blé, le maïs, l'orge, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, les tomates, le raisin, les pommes, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2019), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>

## Informations contextuelles

Le secteur agricole primaire représente 6 % du PIB et emploie 19 % de la main-d'œuvre, ce qui fait de l'agriculture l'un des plus importants secteurs économiques du pays. La Turquie est exportatrice nette de produits agricoles, ceux-ci constituant plus de 10 % des exportations totales ; l'accès aux marchés mondiaux est un enjeu majeur pour le secteur. En dépit de divers goulets d'étranglement structurels, dus notamment à la prédominance d'exploitations de subsistance et de semi-subsistance de petite taille, la Turquie est un important exportateur de fruits à coque, de fruits secs et de certains légumes frais ; l'Union européenne, l'Irak, la Fédération de Russie et les États-Unis font partie des principales destinations des exportations.

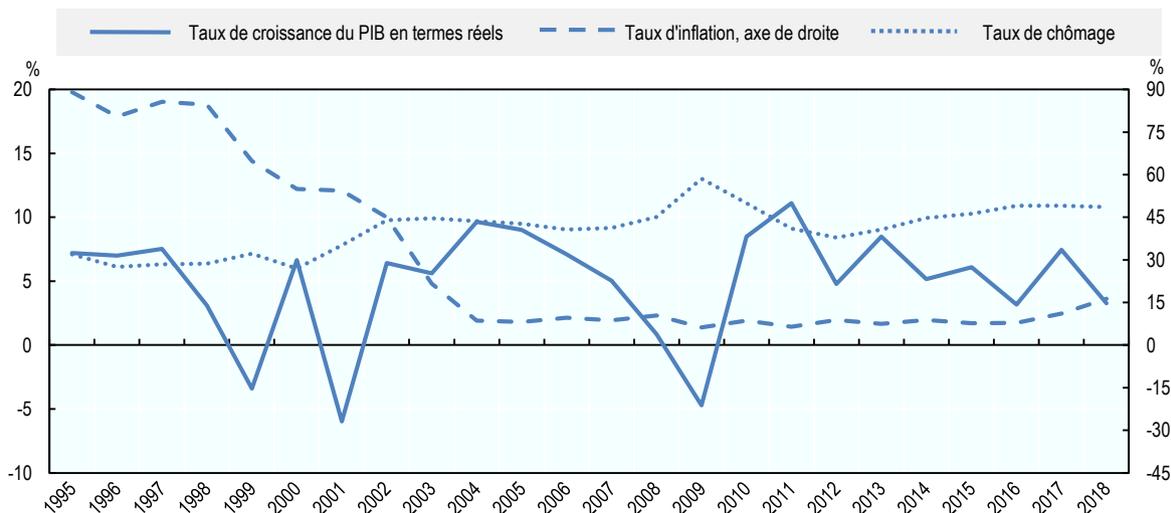
**Tableau 25.2. Turquie: Indicateurs contextuels**

	Turquie		Comparaison internationale		
	1995*	2017*	1995*	2017*	
Contexte économique		Part dans l'ensemble des pays			
PIB (milliards de USD en PPA)	603	2 261	2.0%	2.2%	
Population (millions)	60	79	1.5%	1.6%	
Superficie des terres (milliers de km <sup>2</sup> )	770	770	1.0%	1.0%	
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	39 493	38 327	1.3%	1.3%	
		Ensemble des pays <sup>1</sup>			
Densité de population (habitants/km <sup>2</sup> )	76	105	48	60	
PIB par tête, (USD en PPA)	10 087	27 078	7 642	21 231	
Commerce en % du PIB	12	23	9.9	14.7	
Agriculture dans l'économie		Ensemble des pays <sup>1</sup>			
Part du PIB agricole (%)	15.7	6.1	3.3	3.5	
Part de l'emploi agricole (%)	44.1	19.4	-	-	
Exportations agroalimentaires (% des exp. totales)	19.9	10.4	8.1	7.5	
Importations agroalimentaires (% des imp. totales)	9.9	6.2	7.4	6.6	
Caractéristiques du secteur agricole		Ensemble des pays <sup>1</sup>			
Part des produits végétaux dans la prod. agricole (%)	68	53	-	-	
Part des produits animaux dans la prod. agricole (%)	32	47	-	-	
Part des terres arables dans la SA (%)	62	53	33	34	

*Note* : \* ou l'année disponible la plus proche. 1. Moyennes de tous les pays couverts dans ce rapport. L'UE est traitée comme un seul pays.

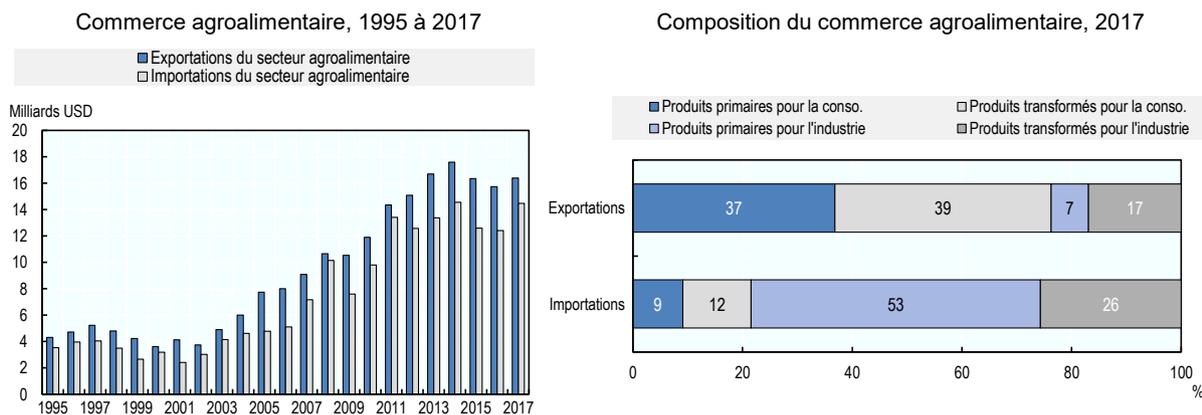
*Source* : Bases de données statistiques de l'OCDE; Base de données Comtrade des Nations Unies; Banque mondiale, WDI et données nationales.

L'économie turque s'est montrée dynamique ces dernières années avec un taux de croissance annuel du PIB réel supérieur à 4 %, une croissance qui s'est toutefois ralentie en 2018. Le taux de change ne cesse de se déprécier depuis la mi-2017, mais une intensification des pressions du marché a entraîné en août 2018 une nouvelle dépréciation d'environ 30 % qui a contribué à la hausse de l'inflation. Les importations agroalimentaires turques sont principalement constituées de produits primaires et transformés destinés à l'industrie nationale de transformation. Ces produits représentaient 79 % du total des importations agroalimentaires en 2017. Pour leur part, les produits primaires et transformés destinés à la consommation sont des catégories d'exportation essentielles, qui constituent 76 % des exportations agroalimentaires totales.

**Graphique 25.4. Turquie: Principaux indicateurs économiques, 1995 à 2018**

Sources: Bases de données statistiques de l'OCDE; Banque mondiale, WDI et l'OIT estimations et projections.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933948017>

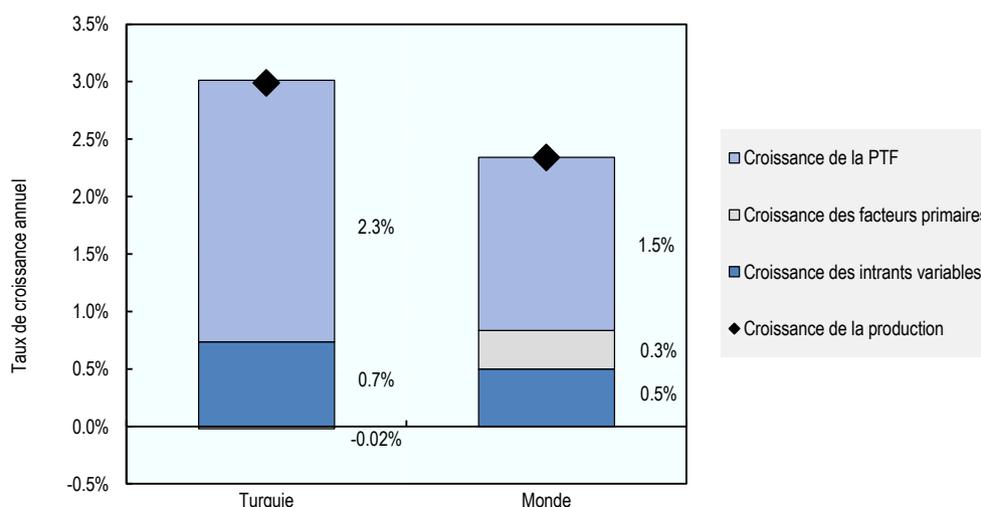
**Graphique 25.5. Turquie: Commerce agroalimentaire**

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme n'est pas nécessairement égale à 100.

Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933948036>

Entre 2006 et 2015, la production agricole et la productivité totale des facteurs (PTF) ont progressé plus vite en Turquie qu'au niveau mondial. L'intensité d'utilisation d'intrants par hectare de terre agricole est généralement plus faible en Turquie que dans de nombreux autres pays de l'OCDE, mais le bilan du phosphore y est particulièrement élevé en raison de l'élevage intensif. Le secteur agricole pèse pour plus de 80 % dans la consommation d'eau. Le développement des zones irriguées, conjugué à la baisse des précipitations due au changement climatique, pourrait avoir contribué à l'augmentation du stress hydrique.

**Graphique 25.6. Turquie: Composition de la croissance de la production agricole, 2006-15**

Note: PTF est la productivité totale des facteurs. Les facteurs primaires comprennent le travail, la terre, le bétail et les machines.

Source: USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933948055>

**Tableau 25.3. Turquie: Productivité et indicateurs environnementaux**

	Turquie		Comparaison internationale	
	1991-2000	2006-15	1991-2000	2006-15
	Monde			
Taux de croissance annuel de la PTF (%)	1.3%	2.3%	1.6%	1.5%
	Moyenne OCDE			
Indicateurs environnementaux	1995*	2017*	1995*	2017*
Bilan de l'azote, kg/ha	27.9	23.3	33.2	30.0
Bilan du phosphore, kg/ha	9.0	7.0	3.7	2.3
Part de consommation d'énergie du secteur agricole (%)	5.5	3.7	1.9	2.0
Part des émissions de GES d'origine agricole (%)	16.9	11.4	8.5	8.9
Part des terres irriguées dans la SA (%)	7.9	10.1	-	-
Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%)	86.9	84.0	45.4	42.5
Indicateur de stress hydrique	14.3	22.2	9.7	9.7

Note : \* ou l'année disponible la plus proche. GES : gaz à effet de serre.

Source : USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole; Bases de données statistiques de l'OCDE; Base de données FAO et données nationales.

## Description de l'évolution des politiques

### Principaux instruments d'action

Les objectifs stratégiques de la politique agricole turque, définis dans le 10e Plan de développement (2014-18), consistent à mettre en place un secteur agricole compétitif à l'échelle mondiale et respectueux de l'environnement, et à assurer à la population turque une alimentation suffisante et équilibrée. Le **Plan stratégique 2018-22 du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage** a été préparé dans l'optique d'assurer

une production durable, l'accès à des denrées alimentaires convenables et fiables, le développement rural et la compétitivité du secteur. Une attention particulière est accordée à l'utilisation plus efficace de l'eau dans l'agriculture, au soutien à la production agricole et à la sécurité des approvisionnements, à l'élévation du niveau de vie en milieu rural, à la R-D et à la diffusion des technologies dans le secteur, et aux moyens d'encourager la participation des femmes et des jeunes à la production.

Le Plan stratégique 2018-22 définit sept axes d'action dans le secteur agricole : i) la production agricole et la sécurité des approvisionnements ; ii) la sécurité des aliments ; iii) la protection phytosanitaire et zoosanitaire et le bien-être animal ; iv) les infrastructures agricoles et le développement rural ; v) la gestion des ressources aquacoles et halieutiques ; vi) la recherche-développement ; et vii) le renforcement des capacités institutionnelles.

Des **droits de douane à l'importation**, complétés par des prix d'achat fixés pour les céréales et la betterave sucrière, viennent soutenir la production intérieure. Des subventions à l'exportation s'appliquent à divers produits, dont les fruits et légumes transformés, la viande de volaille et les œufs. Ces subventions sont accordées aux exportateurs sous forme de réduction des sommes dues aux organismes publics (taxes, dépenses de télécommunications ou d'énergie, par exemple) (OMC, 2016<sup>[2]</sup>). Des quotas de production de betterave sucrière sont appliqués au niveau des exploitations.

Des **paiements compensatoires** (« primes ») sont accordés pour les produits dont l'offre intérieure est insuffisante. Ils couvrent la différence entre le prix de marché et le prix indicatif, calculé en fonction des coûts de production et de commercialisation. Ces paiements ont été instaurés d'abord pour les oléagineux, l'huile d'olive et le coton en 2002, puis pour le thé (2004), les céréales et le paddy (2005), et les légumineuses (2008). Leur niveau est variable dans les 941 bassins. Afin de planifier la production en choisissant pour chaque bassin agricole les cultures les plus adaptées d'un point de vue écologique et économique, offrant un rendement et une qualité élevés, 21 produits au total ont été sélectionnés pour faire partie du programme de soutien (céréales, légumineuses, certains oléagineux et cultures fourragères). Alors qu'il était initialement prévu de convertir les anciens paiements au titre de la production en paiements au titre de la superficie, dans le nouveau système, les paiements restent fondés sur la production en raison de difficultés techniques de mise en œuvre. Les autorités visent à modifier les schémas de production agricole de façon à respecter les conditions écologiques, et à développer les cultures dont l'offre est insuffisante, tout en diminuant certaines productions excédentaires.

Les producteurs de noisettes perçoivent des paiements au titre de la superficie. Le même type de prime est accordé pour les cultures fourragères, l'agriculture biologique, les bonnes pratiques agricoles, les semences certifiées, et l'utilisation de carburants et d'engrais.

Les **paiements au titre de l'utilisation d'intrants** revêtent essentiellement la forme de bonifications d'intérêts et de paiements destinés à améliorer les races animales et à accroître la capacité de production des exploitations (nivellement des parcelles, drainage, amélioration et protection des sols, et remembrement, par exemple). Les exploitants et les entreprises agricoles peuvent obtenir des **prêts à des taux préférentiels** auprès de la banque *Ziraat* (TCZB) et des *coopératives de crédit agricoles*. Les bonifications d'intérêt varient selon le type d'activité (élevage, irrigation, agriculture biologique et bonnes pratiques agricoles). Chaque exploitant inscrit au registre national des agriculteurs reçoit une « prime au gazole » et une « prime à l'engrais » séparément, en fonction de la superficie courante en production. Les aides supplémentaires pour l'analyse des sols, qui constituait une condition préalable pour bénéficier de la prime à l'engrais, ont été réintroduites en 2017, afin de soutenir les laboratoires agréés.

Diverses réglementations encadrent la pollution de l'eau et des sols et protègent les zones humides. Les paiements au titre de la conservation des sols ont vocation à protéger leur qualité et assurer la durabilité des ressources naturelles des terres agricoles. Les autorités jouent un rôle majeur en termes d'investissement dans les infrastructures, en particulier d'irrigation, notamment dans le cadre des projets portant sur l'Anatolie du Sud-Est et la plaine de Konya.

Sur les quatre offices de commercialisation de produits agricoles, deux ont été supprimés – l'Office du sucre et l'Autorité de réglementation des marchés du tabac et de l'alcool – et, depuis 2017, c'est le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage qui gère l'encadrement de la commercialisation. L'Office des céréales et l'Office de la viande et du lait ont été maintenus. Si leur influence sur la commercialisation a diminué, ces offices assurent cependant un soutien des prix par l'achat de produits agricoles et la constitution de stocks. Ils versent également des subventions, fournissent des intrants aux agriculteurs, et interviennent dans l'importation et l'exportation des produits agricoles (OCDE, 2011<sup>[3]</sup>).

*Le Plan d'action du Programme pour l'amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'eau en agriculture*, lancé en 2015, s'est fixé comme priorités de moderniser les infrastructures d'irrigation, de diffuser auprès des agriculteurs les pratiques moins consommatrices d'eau à l'aide de programmes de formation et de vulgarisation, de revoir les mesures de soutien en fonction de la rareté de l'eau et d'améliorer la gouvernance de la politique de l'eau. Le plan vise à réduire l'utilisation des eaux souterraines et à développer le recours aux technologies d'irrigation économes en eau.

En ce qui concerne le **développement rural**, une nouvelle stratégie nationale a été établie dans ce domaine en 2014. Le soutien actuel aux projets de développement rural prévoit un cofinancement des bénéficiaires de façon à mobiliser les ressources du secteur privé. Les investissements publics visant à améliorer l'infrastructure agricole se sont accélérés afin de stimuler la production et d'accroître la compétitivité du secteur. Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage a également augmenté le niveau de financement des projets de TI pour améliorer la collecte de données ainsi que le réseau de suivi et son efficacité, et développer la traçabilité dans le secteur.

Depuis le milieu des années 2000, des cadres d'action spécifiques au développement rural ont été mis au point dans le cadre des efforts de la Turquie pour se conformer à l'acquis de l'UE. La première Stratégie nationale de développement rural, pour 2007-13, a été adoptée en 2006 pour servir de fondement à l'instrument d'aide de préadhésion de l'UE consacré au développement rural (IPARD-I). Cet instrument vise à répondre aux besoins des pays lors de la période de préadhésion dans le domaine du développement rural. Dans le cadre de l'IPARD-I, 1.045 milliard EUR (1.28 milliard USD) ont été versés aux bénéficiaires. L'IPARD-I a été mis en œuvre dans 42 provinces, et environ 2.3 milliards EUR (2.81 milliards USD) ont été investis dans 10 653 projets. La Stratégie nationale de développement rural pour 2014-20, qui couvre la période de l'IPARD-II, a été adoptée en 2014. Pour 2014-20, la Turquie a lancé son programme IPARD-II, doté d'un budget de 1.04 milliard EUR (1.27 milliard USD). À fin 2018, 106.6 millions EUR avaient été octroyés au titre de l'IPARD-II.

### *Évolution des mesures internes, 2018-19*

En 2018, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage et le ministère des Eaux et Forêts ont été fusionnés pour former le ministère de l'Agriculture et des Forêts. Ce dernier travaille à la préparation du prochain Plan stratégique.

Le dispositif de soutien à l'assurance agricole a été étendu à de nouveaux produits et risques. En 2018, il a été élargi aux pertes de production touchant l'orge, le seigle, l'avoine et le triticale, et couvre les risques associés à la sécheresse, au gel, aux vents chauds, aux canicules, ainsi qu'à l'excès d'humidité et de précipitations. Depuis début 2019, le dispositif couvre également le pois chiche, les lentilles corail et les lentilles vertes. En 2018, il a été souscrit 1.76 million de polices d'assurance agricole, dont les primes ont bénéficié de 2.05 milliards TRY (424 millions USD) d'aides publiques.

La Turquie a publié sa stratégie et son plan d'action 2018-22 en matière de lutte contre la sécheresse dans l'agriculture. Les principaux objectifs du plan d'action sont de mettre en place une structure institutionnelle performante, d'élaborer un plan général complet, et de restructurer le secteur agricole afin de le rendre moins vulnérable à la sécheresse. Les activités prévues dans le plan d'action sont regroupées en cinq grandes catégories : i) l'évaluation des risques de sécheresse et la gestion des crises ; ii) l'approvisionnement durable en eau ; iii) la gestion efficace de la demande d'eau agricole ; iv) l'augmentation du soutien aux activités de R-D, et des services de formation et de vulgarisation ; et v) le renforcement des capacités institutionnelles.

### ***Évolution des mesures commerciales, 2018-19***

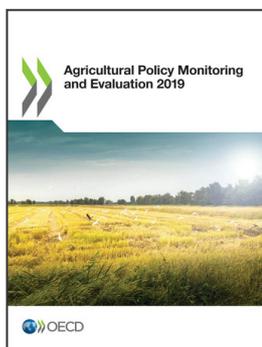
Le taux moyen des droits de douane appliqués en 2018 aux produits agricoles de base, qui ne sont pas assujettis au tarif extérieur commun de l'Union douanière, s'est établi à 57.4 %. Durant l'année, les droits de douane sur les bovins de reproduction et d'engraissement, certains fruits à coque, les résidus, les tourteaux oléagineux et les oléagineux ont été abaissés.

Les subventions à l'exportation de produits agricoles ont été annoncées au Journal officiel le 12 avril 2018, et appliquées aux exportations réalisées en 2018. En 2018, 16 groupes de produits, sur les 44 éligibles aux termes des engagements souscrits par la Turquie dans le cadre de l'OMC, ont bénéficié de subventions à l'exportation.

En 2018, la Turquie a signé des accords de libre-échange avec le Venezuela et le Qatar. Les négociations se poursuivent dans le même domaine avec 9 autres pays : Ukraine, Japon, Mexique, Colombie, Pérou, Équateur, Thaïlande, Indonésie et Pakistan.

## **Références**

- OCDE (2019), « *Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs* », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>. [1]
- OCDE (2011), *Évaluation des réformes de la politique agricole en Turquie*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264113244-fr>. [3]
- OMC (2016), *Examen des politiques commerciales, Turquie, WT/TPR/S/331*, [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/s331\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s331_f.pdf). [2]



Extrait de :

## Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2019

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/39bfe6f3-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Turquie », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2019*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/7479ca1a-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).